

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2017

---

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 99)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CF5

présenté par  
M. Giraud, rapporteur général

-----

### AVANT L'ARTICLE 9

Rédiger ainsi l'intitulé du Chapitre III :

« Dotation de solidarité locale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.